

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation de la présidente de la Commission de  
sélection des films**

**A.Gt 20-03-2002**

**M.B. 30-04-2002**

**Erratum: M.B. 09-05-2002**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière d'enseignement et d'audiovisuel;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française, modifié par les arrêtés des 17 février 1976, 24 mars 1978, 4 avril 1995, 25 mars 1996, 21 décembre 1998 et 5 mai 1999;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> juillet 1998 portant désignation des membres de la Commission de sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 1998 portant désignation des membres de la Commission de sélection de films;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Démission honorable est accordée à M. Dan Cukier, désigné en qualité de président de la Commission de sélection de films par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 1998 portant désignation des membres de la Commission de sélection des films.

**Article 2.** - Mme Marion Hansel est désignée en qualité de présidente de la Commission de sélection des films.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.  
Le Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de son exécution.

Bruxelles, le 20 mars 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française : Le Ministre chargé de  
l'Audiovisuel,

R. MILLER